

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
2

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du mardi 23 juin 2025 à 20h00

Convocation du 17 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 045/06/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Baptiste MISCHLER donne procuration à Daniel HUSSER
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

Absents :

Vincent JUNG
Catherine MOREL

POINT N° 1

| | |
|-------------------------|--|
| Titre | DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE |
| Service référent | Direction Générale |
| Rapporteur | Monsieur le Maire |

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 26 voix (dont 2 procurations)

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20250627-045-06-2025-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
4

Procurations :
2



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 23 juin 2025 à 20h00

Convocation du 17 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 047/06/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Baptiste MISCHLER donne procuration à Daniel HUSSER
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

Absents :

Vincent JUNG

POINT N° 3

Titre

GRILLE TARIFAIRE 2025 : CREATION DE NOUVEAUX TARIFS

Service référent

Direction des Affaires Financières

Rapporteur

Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Par délibération du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs 2025 de la Ville de Brumath.

Certaines demandes des usagers font apparaître des besoins nouveaux devant faire l'objet d'une facturation.

Ainsi il est proposé de créer deux nouveaux tarifs de location des salles à savoir :

- Location des salles du Patio pour des activités d'intérêt public : **tarif proposé 12 euros de l'heure,**
- Location de la salle de danse du Centre Culturel Bernard Schreiner : **tarif proposé semblable à celui de la salle dojo.**

Pour donner suite à une demande ponctuelle d'accueil d'un cirque, sans animaux, il est proposé de créer le tarif suivant :

- Cirque dont le chapiteau est supérieur à 200 m² : 550 euros par période de 3 jours
- Cirque dont le chapiteau est inférieur à 200 m² : 350 euros par période de 3 jours

Le tarif forfaitaire comprend les charges eau et ordures ménagères.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de modifier la grille tarifaire 2025 comme suit :

B. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

| | Quantité | Tarif 2025 |
|---|---------------------|------------|
| Cirque ou spectacles sous chapiteau | | |
| Cirque dont le chapiteau est supérieur à 200 m ² (charges comprise eau et ordures ménagères) | Par période 3 jours | 550,00 € |
| Cirque dont le chapiteau est inférieur à 200 m ² (charges comprise eau et ordures ménagères) | Par période 3 jours | 350,00 € |

C. DROITS DE LOCATION SALLES COMMUNALES

| C.3 | LE PATIO | Quantité | Tarif 2025 |
|-------|----------------------------------|----------|------------|
| C.32 | Salle PATIO I / II /III /IV et V | | |
| C.325 | Activité d'intérêt public | 1 heure | 12,00 € |

D. DROITS DE LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

| D.3 | Centre culturel - Dojo et salle de danse | Quantité | Tarif 2025 |
|------|--|----------|------------|
| D.31 | Association locale résidente (gratuit avec convention) | 1 heure | 12,00 € |
| D.32 | Associations extérieures (N'ayant pas son siège social ou son activité principale basée à Brumath) | 2 heures | 34,00 € |
| D.33 | Entreprises locales, organismes locaux | 2 heures | 34,00 € |
| D.34 | Entreprises extérieures, organismes extérieurs | 2 heures | 270,00 € |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR : 27 voix (dont 2 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
4

Procurations :
2

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 23 juin 2025 à 20h00

Convocation du 17 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 048/06/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Baptiste MISCHLER donne procuration à Daniel HUSSER
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

Absent :

Vincent JUNG

POINT N° 4

Titre

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – TARIFS 2026

Service référent

Direction des Affaires Financières

Rapporteur

Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Par délibération du 18 avril 2011, le Conseil Municipal de la Ville de Brumath approuvait la création de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), se substituant à la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes.

À travers l'institution de la TLPE, l'enjeu est de **réguler l'affichage publicitaire** sur le territoire communal. Il s'agit ainsi de lutter contre la pollution dite « visuelle » en régulant le nombre et le dimensionnement des supports publicitaires.

La TLPE est une **taxe qui est assise sur la superficie exploitée hors encadrement du support**. Elle concerne les affiches, réclames, enseignes lumineuses, messages avec écritures, images et logos, ainsi que les dispositifs numériques.

Afin de soutenir le commerce local, la Ville de Brumath a mis en place les exonérations suivantes :

- **Exonération totale de la TLPE** pour les enseignes, autres que celles scellées au sol, dont la superficie est inférieure ou égale à 12m² ;

- **Réfaction de 50%** pour les enseignes si la somme de leurs superficies est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m².

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les modalités d'instauration et d'application par le Conseil Municipal de la TLPE figurent désormais aux articles L.2333-13 à L.2333-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ainsi qu'aux articles L. 454-39 et suivants du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS).

L'arrêté du 20 mars 2025 fixe les tarifs nationaux 2026.

La comparaison avec les tarifs 2025 de la Ville de Brumath, approuvés par délibération du 17 juin 2024, se présente comme suit :

| | | Tarifs 2025 Brumath | Tarifs 2026 fixés par la loi | Tarifs 2026 fixés par la loi -majorés |
|--|--------------------|--------------------------------|---|--|
| Enseignes | | € / m² | € / m² | € / m² |
| Surface > 0 m ² et ≤ 7 m ² | Non scellée au sol | 0 | 18,90 | 24,80 |
| | Scellée au sol | 0 | 18,90 | 24,80 |
| Surface > 7 m ² et ≤ 12 m ² | Non scellée au sol | 0 | 18,90 | 24,80 |
| | Scellée au sol | 17,20 | 18,90 | 24,80 |
| Surface > 12 m ² et ≤ 20 m ² | | 17,20 | 37,70 | 49,70 |
| Surface > 20 m ² et ≤ 50 m ² | | 34,40 | 37,70 | 49,70 |
| Surface > 50 m ² | | 68,80 | 75,60 | 99,50 |
| Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques | | € / m² | € / m² | € / m² |
| Surface ≤ 50 m ² | | 17,20 | 18,90 | 24,80 |
| Surface > 50 m ² | | 34,40 | 37,80 | 49,70 |
| Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques | | € / m² | € / m² | € / m² |
| Surface ≤ 50 m ² | | 51,60 | 56,70 | 74,70 |
| Surface > 50 m ² | | 103,20 | 113,30 | 147,50 |

Les tarifs appliqués par la Ville de Brumath sont inférieurs aux tarifs normaux fixés par la loi. Il est donc proposé de fixer les tarifs 2026 conformément aux minimas nationaux dans la limite d'une augmentation de 5 euros telle que fixée par les dispositions réglementaires en vigueur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2333-6, L.2333-13 à 15, et R.2333-14 à 15 ;

Vu le Code des Impositions sur les Biens et Services, notamment ses articles L.454-39 à L.454-77 ;

Vu l'Arrêté ministériel du 20 mars 2025 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2024 relative à la taxe sur la publicité extérieure à Brumath - fixation des tarifs pour l'année 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré,

FIXE

les tarifs 2026 de la Taxe sur La Publicité Extérieure de la façon suivante :

| Enseignes | | Tarifs 2026 € / m ² |
|--|--------------------|-----------------------------------|
| Surface > 0 m ² et ≤ 7 m ² | Non scellée au sol | Exonération |
| | Scellée au sol | Exonération |
| Surface > 7 m ² et ≤ 12 m ² | Non scellée au sol | Exonération |
| | Scellée au sol | 18,90 |
| Surface > 12 m ² et ≤ 20 m ² | | 18,90 |
| Surface > 20 m ² et ≤ 50 m ² | | 37,70 |
| Surface > 50 m ² | | 73,80 |
| Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques | | € / m² |
| Surface ≤ 50 m ² | | 18,90 |
| Surface > 50 m ² | | 37,80 |
| Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques | | € / m² |
| Surface ≤ 50 m ² | | 56,60 |
| Surface > 50 m ² | | 108,20 |

PRECISE

que les tarifs sont indexés chaque année sur l'inflation ;

que la Taxe sur La Publicité Extérieure sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable, conformément aux articles L.454-71 du Code des Impositions sur les Biens et Services et aux articles L.2333-14, R.2333-14 et 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 2 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Btienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
4

Procurations :
2

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 23 juin 2025 à 20h00

Convocation du 17 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 049/06/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Baptiste MISCHLER donne procuration à Daniel HUSSER
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

Absent :

Vincent JUNG

POINT N° 5

| | |
|-------------------------|---|
| Titre | LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS |
| Service référent | Direction des Services Techniques |
| Rapporteur | Monsieur Eric JEUCH |

En application de la responsabilité élargie des producteurs, des importateurs ou des personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages, ces derniers peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

En concertation avec les représentants des collectivités territoriales, telles que représentées en formation emballages ménagers de la Commission des Filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur), Citeo a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets.

La Ville de Brumath assure, seule, les opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

En signant la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo, la Ville de Brumath pourrait bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 3,2 euros par habitant reversés chaque année.

Dans ce cadre, Citeo propose de contractualiser avec la Ville de Brumath un contrat type unique pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Celle-ci sera reconduite par tacite reconduction jusqu'à la fin de l'agrément de Citeo, soit le 31 décembre 2029.

Elle accompagnera ensuite la Ville afin d'établir un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés dans lequel figurera l'ensemble des actions et des moyens que la collectivité souhaite mettre en place pour lutter contre les déchets abandonnés sur son territoire. La Ville de Brumath sera chargée chaque année d'établir un bilan des actions menées en termes de lutte contre les Déchets Abandonnés Diffus.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le dispositif tel qu'il lui a été présenté.

APPROUVE

la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, dont le projet est joint en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention avec Citeo, ainsi que tout document afférent à ce sujet.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 2 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIÏ
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
4

Procurations :
2

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 23 juin 2025 à 20h00

Convocation du 17 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 050/06/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Baptiste MISCHLER donne procuration à Daniel HUSSER
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

Absent :

Vincent JUNG

POINT N° 6

| | |
|-------------------------|--|
| Titre | CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION ET DE GESTION DU PLAN D'EAU DE LA HARDT - RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE – EXERCICE 2024 |
| Service référent | Direction Générale |
| Rapporteur | Monsieur Christophe WASSER |

Par contrat de concession approuvé par le Conseil Municipal le 29 mars 2021, la Ville de Brumath a décidé de confier la gestion et l'exploitation du plan d'eau de la Hardt à la SAS ALSAFUN pour une durée de 12 ans.

Conformément à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

« Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. » (Article L.1411-3 du CGCT).

À l'issue de trois années pleines d'exploitation, le concessionnaire a élaboré son rapport d'exploitation pour l'année 2024.

Les faits marquants de l'année 2024 sont les suivants :

- De lourds travaux dans l'accrobranche pour maintenir cette activité ;
- La rénovation complète de la terrasse d'accueil accrobranche, devenue dangereuse ;
- Le remplacement du câble du téléski-nautique, prématurément défectueux ;
- Le développement des partenariats avec les CSE ;
- La mise en œuvre d'un programme événementiel estival intense ;
- Le besoin d'un nouveau crédit de trésorerie de 125 000 euros à la suite du déficit de 2023 ;
- La signature d'un avenant au contrat de concession ;
- Une météo favorable de mi-juillet à fin août qui a compensé un début de saison pluvieux.

Pour l'exercice 2024, il est à souligner :

- Une hausse de fréquentation de +16% sur l'ensemble des activités, hors restauration.
- Une hausse de 6% du chiffre d'affaires sur les activités de loisirs, et une hausse de 5% sur la restauration, notamment grâce à l'organisation de nombreuses soirées durant la saison estivale.
- L'offre de restauration ainsi que l'accrobranche représentent la part la plus importante du chiffre d'affaires du Fun Parc, soit 61,7% au total. Le téléski-nautique, malgré l'ouverture sur la saison complète, ne représente que 16%, en raison d'une fréquentation bien moins importante que sur une durée plus courte en 2022 du fait d'une météo défavorable.
- La saison 2024 a été marquée par l'organisation de nombreuses soirées durant la période estivale. Ces soirées ont permis de générer 45k€ de chiffre d'affaires à elles seules, représentant 30% du chiffre d'affaires global du bar.
- Dans un souci de réduction de la masse salariale, l'organisation du Fun Parc a été revue et simplifiée afin de supprimer des postes tout en optimisant la productivité. Le bar et le restaurant de plage ont été consolidés en un seul pôle restauration. Cela a pu se réaliser grâce à une réorganisation des activités.
- Le coût total des investissements en 2024 s'élève ainsi à 11 896 euros HT et concernent notamment :
L'installation d'une horloge extérieure au niveau de l'équipement des clients de l'accrobranche,
La construction, au niveau des espaces verts, de bancs en bois à l'ombre au mini-golf,
La mise en place de panneaux de signalétique sur le site afin d'améliorer le parcours client,
L'acquisition de divers outils de bricolage afin d'entretenir le parc,
L'installation de blocs de béton pour lester le ponton de départ au niveau du téléski-nautique.

En termes de qualité du service, on note un excellent retour sur les installations et l'évolution du parc depuis le début de l'exploitation en 2021. Le Fun Parc a contribué à la satisfaction client du plan d'eau grâce à :

- L'embellissement de parc,
- La rénovation de l'espace d'accueil,
- La rénovation et l'entretien des activités.

- Chiffres clés :

Le chiffre d'affaires net 2024 s'élève à 1 096 651 euros et est réparti à 32% pour la partie restauration et à 68% pour la partie loisirs. En comparaison avec l'année 2023, la proportion de la restauration est similaire.

Pour l'année 2024 le résultat est excédentaire (+107 310 euros). Grâce aux solutions mises en place pour la saison 2024, et malgré des complications météorologiques en début et fin de saison, le chiffre d'affaires a non seulement pu être maintenu à un niveau stable, mais, et surtout, les charges ont pu être drastiquement réduites, générant un résultat correct.

Rappel des principales mesures mises en place pour la saison 2024 :

- Réorganisation des équipes et réduction des effectifs > réduction de la masse salariale de 15% par rapport à 2023,

- Suppression de l'hébergement des saisonniers, gestion de la paie en interne, optimisation de la communication et du marketing > réduction des charges externes de 28% par rapport à 2023,
- Gestion du pôle restauration par un prestataire, garantissant contractuellement une marge nette fixe de 35% sur le chiffre d'affaires, achat des marchandises et masse salariale déduits.

En application de l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Brumath a procédé à l'examen du rapport annuel du concessionnaire pour l'exploitation du plan d'eau, au titre de l'exercice 2024, lors de sa séance du 3 juin 2025 et a émis un avis favorable à ce rapport.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-3 et L 1413-1,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2021 portant approbation du contrat de concession du plan d'eau de la Hardt,
Vu le rapport d'exploitation du concessionnaire au titre de l'exercice 2024,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en sa séance du 3 juin 2025,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport d'exploitation 2024 du concessionnaire du plan d'eau, tel que joint en annexe.

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
4

Procurations :
2

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 23 juin 2025 à 20h00

Convocation du 17 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 051/06/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Baptiste MISCHLER donne procuration à Daniel HUSSER
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

Absent :

Vincent JUNG

POINT N° 7

Titre

RAPPORTS D'ACTIVITES ANNUELS 2024 DES MULTI-ACCUEILS « LA MAISON DE L'ENFANCE », DE « LA COURTE ECHELLE » ET DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP) GERES PAR LA SPL AJEF

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 28 juin 2021, la Ville de Brumath a confié la gestion des Multi-accueils de la Maison de l'Enfance et de la Courte Échelle à la Société Publique Locale – Accueil du Jeune Enfant et de la Famille (SPL AJEF) pour la période du 23 août 2021 au 22 août 2026.

De plus, pour répondre au besoin de développer des actions de parentalité et compléter l'offre d'établissements d'accueil du jeune enfant existante sur la commune, la Ville de Brumath a décidé de créer en 2024, un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) destiné aux familles et des enfants âgés de 0 à 6 ans et de confier la gestion de ce nouveau service à la SPL AJEF.

En application des dispositions de l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique, le concessionnaire est tenu de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 3 juin 2025,

PREND ACTE

des rapports annuels d'activités 2024 des multi-accueils « La Maison de l'Enfance », et « La Courte Échelle », ainsi que du service « Lieu d'Accueil Enfants-Parents » (LAEP), gérés par la SPL AJEF, tels qu'annexés à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,


Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
4

Procurations :
2

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 23 juin 2025 à 20h00

Convocation du 17 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 052/06/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Baptiste MISCHLER donne procuration à Daniel HUSSER
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

Absent :

Vincent JUNG

POINT N° 8

| | |
|-------------------------|---|
| Titre | PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRUMATH |
| Service référent | Direction des Ressources Humaines |
| Rapporteur | Monsieur Jean-Daniel SCHELL |

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le poste de responsable du service de la Police Municipale étant actuellement vacant, et dans l'attente de connaître le profil du candidat retenu, il est proposé de créer les trois grades relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (catégorie B). Cette disposition permettra d'adapter le recrutement au profil sélectionné, sans pour autant pourvoir simultanément l'ensemble des postes créés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet
et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant la vacance du poste de chef de service de la Police Municipale,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer, à titre anticipatif et alternatif, les emplois permanents suivants à temps complet, dans le cadre du recrutement d'un chef de service de police municipale :

- 1 emploi de chef de service de police municipale (catégorie B),
- 1 emploi de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe (catégorie B),
- 1 emploi de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe (catégorie B).

PRÉCISE

que ces trois créations de postes sont exclusives les unes des autres : un seul des emplois sera pourvu, en fonction du grade correspondant au profil du candidat retenu.

APPROUVE

le tableau des effectifs du personnel de la Ville, tel que joint en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Maire à procéder aux nominations correspondantes.

PRECISE

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR : 27 voix (dont 2 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
4

Procurations :
2

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 23 juin 2025 à 20h00

Convocation du 17 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 053/06/2025

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Baptiste MISCHLER donne procuration à Daniel HUSSER
Eric REINNER donne procuration à Bertrand GIRARD

Absent excusé :

Jean-Michel DELAYE

Absent :

Vincent JUNG

POINT N°9

| | |
|-------------------------|--|
| Titre | COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE |
| Service référent | Direction Générale |
| Rapporteur | Madame Sylvie HANNS |

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 03 mars au 02 juin 2025

En matière de commande publique

| Marché de fournitures | | | | | | | |
|-----------------------|---------|-------------|------------------|---|--------------------------|-----------------------|---------------|
| Date d'engagement | Service | Nature | Objet du Marché | | Procédure | Titulaire | Montant TTC € |
| 06/03/2025 | DST | fournitures | stade | ACQUISITION D'UN ROBOT TRACEUR POUR LES TERRAINS EN HERBÉS | MAPA < 40 000 € | GUSTAVE MULLER | 28 794,00 € |
| 11/03/2025 | DAE | fournitures | tennis | INSTALLATION DES CONTROLES D'ACCES SUR LES PORTES DES COURTS DE PADEL | MAPA < 40 000 € | NEOP | 7 392,00 € |
| 17/03/2025 | DST | fournitures | parc automobile | ACQUISITION D'UN FOURGON BENNE | MAPA < 90 000 € | MAN TRUCK | 54 591,60 € |
| 18/03/2025 | DAE | fournitures | stade | EQUIPEMENT DES TRIBUNES D'ATHLÉTISME EN MATERIEL DE MUSCULATION POUR L'ESPACE "PREPARATION PHYSIQUE GENERALE" | MAPA < 40 000 € | FIT & RACK | 23 044,20 € |
| 18/03/2025 | DAE | fournitures | stade | EQUIPEMENT DES TRIBUNES D'ATHLÉTISME EN MATERIEL D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN | marché à bon de commande | ORAPI | 6 159,55 € |
| 19/03/2025 | DAE | fournitures | stade | EQUIPEMENT DES TRIBUNES D'ATHLÉTISME EN MOBILIER DE RECEPTION POUR LE FOYER | MAPA < 40 000 € | BRUNNER | 16 071,83 € |
| 24/03/2025 | DST | fournitures | parc automobile | ACQUISITION D'UNE RENAULT KANGOO EXPRESS | MAPA < 40 000 € | SVO CENTER | 12 849,76 € |
| 01/04/2025 | DAE | fournitures | stade | EQUIPEMENT DES TRIBUNES D'ATHLÉTISME EN MOBILIER DE BUREAU POUR L'INFIRMERIE ET LES SECRÉTARIATS | MAPA < 40 000 € | UGAP | 5 267,04 € |
| 04/04/2025 | SG | fournitures | administratif | LICENCES MICROSOFT | MAPA < 40 000 € | UGAP | 29 990,02 € |
| 08/04/2025 | DAE | services | stade | EQUIPEMENT DES TRIBUNES D'ATHLÉTISME EN SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE ET EXTERIEURE | MAPA < 40 000 € | RAPIDPLAQUES | 5 847,86 € |
| 11/04/2025 | RH | fournitures | administratif | MATERIEL INFORMATIQUE | marché à bon de commande | GRAII | 8 458,20 € |
| 22/04/2025 | DAE | fournitures | centre technique | RELA MPING AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL | MAPA < 40 000 € | TECHNI ELEC | 16 698,60 € |
| 22/04/2025 | DAE | fournitures | stade | RELA MPING AU STADE | MAPA < 40 000 € | ITELYS | 11 607,38 € |
| 25/04/2025 | DAE | fournitures | stade | EQUIPEMENT DES TRIBUNES D'ATHLÉTISME EN CLOUS PODOTACTILES AU DROIT DES ESCALIERS DES GRADINS | MAPA < 40 000 € | LUCKEL | 6 811,80 € |
| 20/05/2025 | DAE | fournitures | aire de jeux | INSTALLATION D'UNE FONTAINE A EAU POTABLE DANS L'AI RE DE JEUX DU CENTRE CULTUREL BERNARD SCHREINER | MAPA < 40 000 € | TP AMENAGEMENT EUROPE | 5 650,80 € |
| 21/05/2025 | DST | fournitures | voirie | ACQUISITION DE BARRIERES PIVOTANTES EN CAS DE ROUTES INONDEES | MAPA < 40 000 € | DIRECT COLLECTIVITES | 6 229,20 € |
| 26/05/2025 | DST | fournitures | culture | PRODUCTION DE 20 PANNEAUX POUR LE PARCOURS CULTUREL CONNECTÉ | MAPA < 40 000 € | GERNER | 12 465,85 € |
| 02/06/2025 | DST | fournitures | parc automobile | ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LA CONCIERGERIE DE LA MAISON DES OEUVRES | MAPA < 40 000 € | SVO CENTER | 19 889,76 € |

| Marché de services | | | | | | | |
|--------------------|---------|----------|-----------------|---|-----------------|---------------------|---------------|
| Date d'engagement | Service | Nature | Objet du Marché | | Procédure | Titulaire | Montant TTC € |
| 12/03/2025 | DST | services | espaces verts | FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS PRINTEMPS 2025 | MAPA < 40 000 € | KARCHER ANDRE | 10 560,00 € |
| 08/04/2025 | DST | services | WC publics | EXTERNALISATION DE L'ENTRETIEN DES WC PUBLICS | MAPA < 40 000 € | REGIE DES ECRIVAINS | 9 994,28 € |
| 02/05/2025 | DST | services | vidéoprotection | MAINTENANCE DE LA VIDEOPROTECTION POUR L'ANNÉE 2025 | MAPA < 40 000 € | SOVEC ENTREPRISES | 5 400,00 € |
| 23/05/2025 | DVASC | services | animation | PRESTATION TECHNIQUE POUR LE RELAIS POUR LA VIE BRUMATH 28/29 JUIN 2025 | MAPA < 40 000 € | ULTRA SON | 6 059,65 € |

| Marché de travaux | | | | | | | |
|-------------------|---------|---------|---------------------|---|--------------------------|-----------------------|---------------|
| Date d'engagement | Service | Nature | Objet du Marché | | Procédure | Titulaire | Montant TTC € |
| 03/03/2025 | DST | travaux | espaces verts | POSE D'UNE CLOTURE AU PARC SANDGARTEN | MAPA < 40 000 € | AZ CLOTURE | 4 879,48 € |
| 06/03/2025 | DST | travaux | espaces verts | AMENAGEMENT DU PARC SANDGARTEN | MAPA < 40 000 € | PONTIGGIA | 36 321,00 € |
| 06/03/2025 | DAE | travaux | tennis | TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ AU PADEL | MAPA < 40 000 € | ELECTRICITÉ KLEIN | 6 432,00 € |
| 06/03/2025 | DAE | travaux | tennis | TRAVAUX DE TERRASSEMENT AU PADEL | MAPA < 40 000 € | TP AMENAGEMENT EUROPE | 6 736,80 € |
| 13/03/2025 | DAE | travaux | stade | TRAITEMENT DES SOLS DE L'ESPACE RESTAURATION DES TRIBUNES | MAPA < 40 000 € | SOLAISTRA | 6 826,80 € |
| 28/03/2025 | DAE | travaux | bâtiments | CONTROLE DU SYSTEME DE SÉCURITÉ INCENDIE 2025 | marché à bon de commande | EIE | 5 175,13 € |
| 01/04/2025 | DAE | travaux | bâtiments | INSTALLATION DE LA CLIMATISATION DANS LES BUREAUX SITUÉS AU REZ-DE-CHAUSSÉE OUEST DE L'HOTEL DE VILLE | MAPA < 40 000 € | TRUMPF | 16 045,36 € |
| 03/04/2025 | DST | travaux | voirie | REPRISE DES ACCOTEMENTS ET ENROCHEMENT DE LA RUE DU MOULIN GOEPP | MAPA < 40 000 € | NONNENMACHER | 6 504,00 € |
| 22/04/2025 | DAE | travaux | stade | CREATION D'UN CARPORT ET D'UN LOCAL POUBELLE | MAPA < 40 000 € | SCHEIBEL | 25 272,00 € |
| 22/04/2025 | DST | travaux | espaces verts | PLANTATION D'UNE MICRO-FORET EN FACE DU CENTRE CULTUREL BERNARD SCHREINER | MAPA < 40 000 € | VERSPIEREN | 22 471,50 € |
| 20/05/2025 | DAE | travaux | Maison de l'Enfance | FABRICATION ET POSE D'UN MEUBLE DE CHANGE SUR MESURE DANS LES SANITAIRES DU REZ-DE-CHAUSSÉE | MAPA < 40 000 € | DAILLOT | 7 439,51 € |
| 30/05/2025 | DAE | travaux | plan d'eau | TRAVAUX DE FAUCARDAGE DES ALGUES DU PLAN D'EAU 2025 | MAPA < 40 000 € | LA PAYSAGERIE | 7 178,40 € |

En matière d'exécution budgétaire

Décision n°2025/08 du 4 avril 2025 relative à une décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre :

| Section | Fonction | Nature | Chapitre | Objet | Dépenses |
|----------------|----------|--------|----------|-------------------------------------|------------|
| Fonctionnement | 01 | 673 | 67 | Titre annulé sur exercice antérieur | +15 000,00 |
| Fonctionnement | 315 | 60612 | 011 | Energie – électricité | -15 000,00 |

Décision n°2025/10 du 13 mai 2025 relative à une décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre :

| Section | Fonction | Nature | Chapitre | Objet | Dépenses |
|----------------|----------|--------|----------|---|-----------|
| Fonctionnement | 01 | 6817 | 68 | Dotation provision dépréciation actifs circulants | +1 000,00 |
| Fonctionnement | 3113 | 60612 | 011 | Energie – électricité | -1 000,00 |

Le Conseil Municipal,
Après en avoir pris connaissance,

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du 03 mars au 02 juin 2025 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20250627-053_06_2025-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025